



INFORMATION AUX PARENTS - 2024

Qui finance les places d'accueil extrafamilial ?

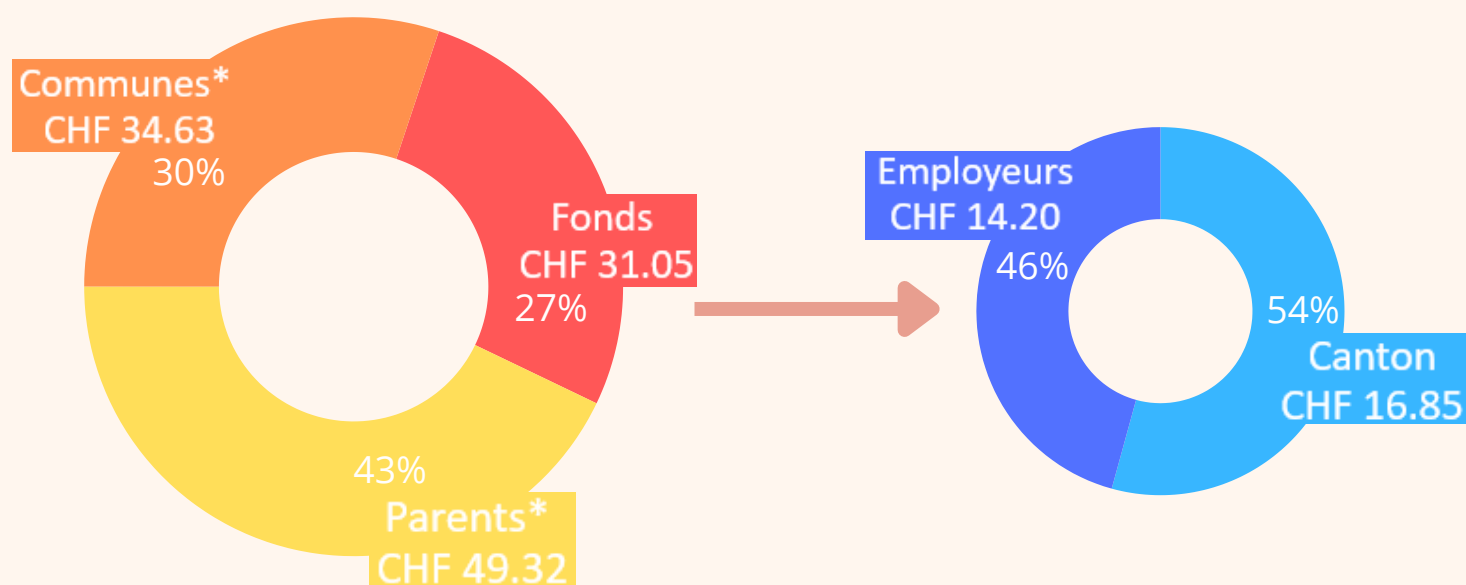
préscolaire / parascolaire

Répartition des coûts d'une place d'accueil

Préscolaire 0 - 4 ans

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 115.- à CHF 85.-.

Le solde de CHF 85.- est réparti entre les parents et leur commune de domicile. La répartition des coûts de l'accueil préscolaire se fait comme suit :



*Les montants représentent la moyenne annuelle cantonale.
Chaque parent paie en fonction de sa capacité contributive.

Parascolaire

1^{er} cycle scolaire 4 - 8 ans

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 75.- à CHF 60.-.

Le solde de CHF 60.- est réparti entre les parents et leur commune de domicile.

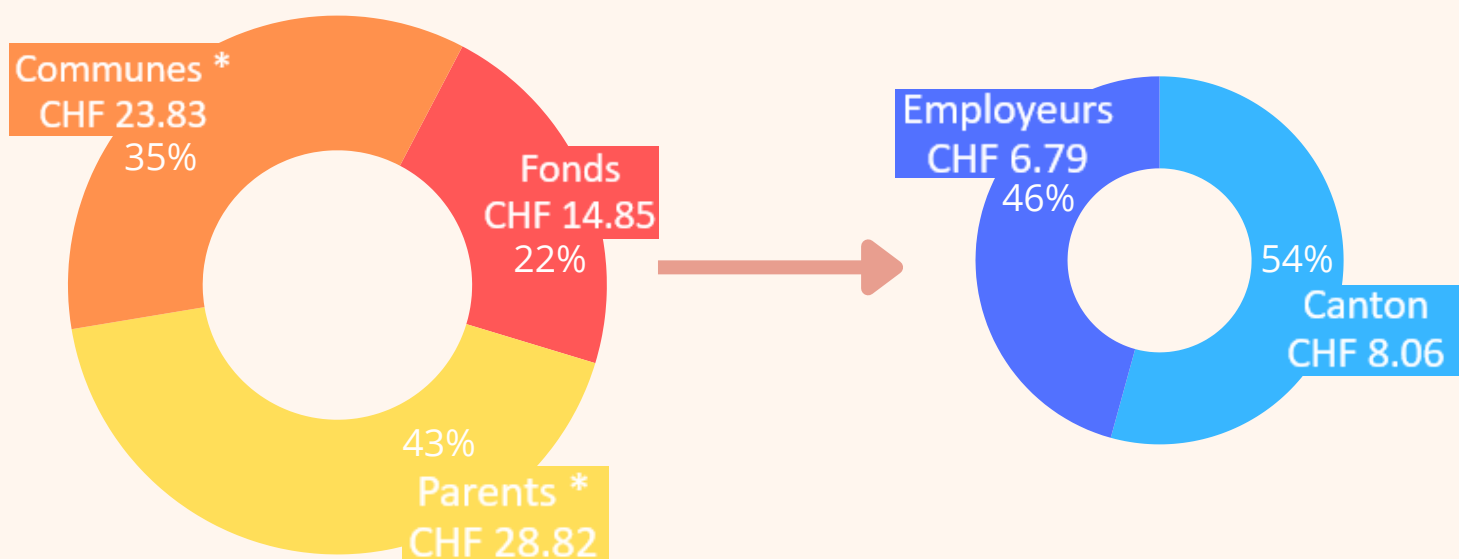
Parascolaire

2^{ème} cycle scolaire 9 - 12 ans

La contribution du Fonds (employeurs et canton) pour les structures d'accueil extrafamilial permet de réduire le coût journalier d'une place d'accueil de CHF 60.- à CHF 50.-.

Le solde de CHF 50.- est réparti entre les parents et leur commune de domicile.

La répartition des coûts en parascolaire (1^{er} et 2^{ème} cycles confondus, soit en moyenne CHF 67.50) se fait comme suit :



*Les montants représentent la moyenne annuelle cantonale.
Chaque parent paie en fonction de sa capacité contributive.



Service de protection de l'adulte et de la jeunesse
Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial
Faubourg de l'Hôpital 34, 2000 Neuchâtel

www.ne.ch/accueilleextrafamilial - FAEF@ne.ch - Tél. 032 889 47 90